SÉNAT

Séance du jeudi 22 novembre

La séance est ouverte à trois heures un quart, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES

M. Jean Dupuy dépose son rapport sur la proposition relative au crédit à prêts à consentir aux sociétés coopératives agricoles.

LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES

Le Sénat reprend, à l'article 10, la suite de la discussion des articles de la proposition relative à la saisie-arrêt des salaires et petites traitements. Cet article 10 prescrit les formalités à accomplir par le tiers saisi, c'est-à-dire dans la plupart des cas par le patron de l'ouvrier ou de l'employé saisi.

Sur la demande de M. Tranmoy, qu'il ne soit pas fait de répartition au-dessous de 200 fr., c'est-à-dire avant le moment où le total des sommes saisies atteindra 200 francs, la Commission accepte la modification, mais en réduisant le chiffre de 200 fr. à 100 francs.

L'article 10 est adopté.

Les autres articles et l'ensemble de la loi sont ensuite adoptés.

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

M. Bassinet donne lecture du rapport sur la proposition de loi ayant pour but d'augmenter l'indemnité parlementaire. La Commission demande l'urgence.

Après quelques observations présentées par M. Halgan, qui combat la proposition, celle-ci est adoptée.

La prochaine séance est fixée à vendredi. — La séance est levée à 6 heures 10.

LE CONGRÈS
DE LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

DISCOURS DE M. THIERRY

Paris, 22 novembre. — Le Congrès organisé par la Fédération républicaine s'est ouvert aujourd'hui, à 9 heures 1/2 du matin, dans la salle de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. J. Thierry, député des Bouches-du-Rhône.

Près de 1.000 adhérents assistaient à cette séance.

Parmi eux, MM. Ribot, Méline, Charles Dupuy, Chaumeyron, Jules Roche, Audiffred, Henry Ravarin, Millard, Forgemol, de Bastquenard, etc.

M. Thierry a prononcé un discours d'ouverture dont nous donnons ci-dessous l'un des principaux passages, celui où l'orateur définit l'attitude de ses amis.

« Nous ne bornons pas à jouer dans la République un rôle de régulateurs qui devient tous les jours de plus en plus nécessaire. Nous y revendiquons sans cesse les droits imprescriptibles de la liberté sur lesquels la République a été fondée, qu'il s'agisse de la liberté de la conscience, de celles du travail commercial, industriel ou agricole menacées par l'étatisme.

« Nous pourrons les gardiens traditionnels de toutes les libertés. Nous acceptons que l'Etat garantisse à chacun les meilleures conditions d'ordre, d'hygiène publique et de civilisation; mais nous entendons qu'il laisse à chacun le libre jeu de sa pensée, de ses forces et de ses facultés.

« La liberté d'agir sans nuire, disait Turgot, ne peut être réduite que par des lois tyranniques. »

« Dans les conceptions modernes, la liberté est en effet, la limite naturelle de l'autorité.

« La Révolution s'est beaucoup moins préoccupée de créer un gouvernement que de proclamer les droits de l'homme; c'est pour cela qu'elle a fondé une ère nouvelle. »

Puis on a procédé à la répartition des congressistes en sections, au gré de leurs préférences individuelles. Ces sections sont celles de la Propagande; de l'Organisation et Législation électorale; Législation fiscale; Economie politique et sociale; Industrie et Commerce; Agriculture.

Le Congrès Républicain, qui durera jusqu'au 24 novembre, se terminera par un grand banquet qui aura lieu samedi soir, à 7 heures, avenue de la Grande-Armée.

Demain, à 9 heures 1/2 du matin, réunion des sections qui éliront leurs bureaux, régleront leur ordre du jour et le programme de leurs travaux. Samedi, à 2 h., assemblée générale dans la grande salle de la Société nationale d'Horticulture, 84, rue de Grenelle.

LE CONGRÈS DE L'ACTION LIBÉRALE

La séance d'ouverture

Lyon, 22 novembre. — Le Congrès de l'Action libérale populaire s'est ouvert ce matin à Lyon.

A dix heures, M. Piou, président de l'Action libérale, suivi des membres du Comité régional, prend place sur l'estrade, chaleureusement acclamé. Il prend aussitôt la parole pour exposer le programme du Congrès.

Après avoir exprimé les remerciements et les sympathies du comité directeur pour les organisateurs du Congrès, M. Piou dit qu'à la suite des élections, on a entendu exprimer l'opinion que l'A. L. P. était morte de son intransigeance et qu'elle avait compromis l'opposition tout entière par son obstination à faire de la Séparation la plate-forme des élections. En réalité, l'Action libérale est sortie vivante et intacte de la bataille électorale.

Elle n'a pas compromis le succès de ceux qui combattaient sous un autre programme que le sien, et acceptaient le fait accompli et qui présentaient comme acceptable et libérale une loi que l'Action libérale déclarait inique et intolérable.

S'il est vrai que les élections n'ont pas répondu à ses espérances, elle a fait de nouvelles recrues et, en dépit des statistiques officielles, elle est encore largement représentée au Parlement.

L'orateur expose ensuite les questions qui seront soumises aux délibérations du Congrès, notamment le programme social et l'étude des réformes constitutionnelles.

M. Laya, secrétaire général du comité central de Paris, présente un rapport dans lequel il expose les progrès réalisés par l'Action libérale. Les candidats présentés aux dernières élections ont réuni sur leur nom 1.500.000 suffrages. Depuis le dernier Congrès, il y a eu 31.518 adhérents nouveaux et depuis les dernières élections, 164 nouveaux comités ont été créés.

La séance est levée à 11 heures 45.

Les plus belles

Cartes de Visite

SONT CELLES QUI SORTENT

DE

l'Imprimerie du "Journal de Roubaix"

1 fr. 25 LE CENT

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DU TRAVAIL

Les lois sur le travail et les syndicats

Paris, 22 novembre. — M. Viviani, ministre du travail vient d'adresser aux inspecteurs divisionnaires du travail, une circulaire relative aux infractions à la loi sur le repos hebdomadaire.

Il rappelle tout d'abord, qu'une circulaire du ministre du commerce, datée du 19 janvier 1900, préconisait pour la recherche des infractions aux lois qui réglementent le travail, la collaboration des secrétaires des bourses du travail et des secrétaires des syndicats, avec les inspecteurs du travail. Il était recommandé à ces derniers d'entrer, tout d'abord, en relations avec ces secrétariats et de les prier de leur signaler toutes les infractions aux lois protectrices du travail, qu'ils pourraient connaître.

M. Viviani insiste sur la nécessité de se conformer à ces instructions et entend qu'elles soient étendues à l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, pour laquelle estime-t-il l'aide des travailleurs est indispensable.

« Les inspecteurs du travail ont en effet, dit-il, des sections d'inspection trop étendues pour qu'il leur soit possible d'assurer, à eux seuls, une surveillance effective de l'ensemble des établissements soumis à leur contrôle.

« Ce contrôle resterait donc inefficace si leur attention n'était pas attirée spécialement sur ceux des établissements où des infractions sont à prévoir ».

M. Viviani demande, en terminant, que les agents chargés du contrôle, donnent suite, dans le plus bref délai possible, aux indications qu'ils peuvent ainsi recevoir.

NÉCROLOGIE

— Demain samedi, à dix heures trois quarts, auront lieu en l'église Notre-Dame de Grâce, à Loos, les funérailles de M. le docteur Billon, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général du canton d'Haubourdin, ancien médecin de la Maison centrale, décédé, ainsi que nous l'avons annoncé, à l'âge de 90 ans.

La mort de cet homme de bien, qui n'avait que des amis, laissera d'unanimes regrets dans toute la région où il était fort connu. Par en bienveillance et l'affabilité de son caractère, M. le docteur Billon s'était acquis, depuis de très longues années, l'affectueuse et respectueuse sympathie de tous ceux avec qui il était en relations.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Jeudi, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, a eu lieu le mariage de M. Jules Bruneau, lieutenant au 166e bataillon de chasseurs à pied et de Mlle Jeanne Gruyelle, fille de Mme veuve J.-B. Gruyelle.

— On annonce le mariage de Mlle Camille Norman, fille de M. Paul Norman, de Cardevacque, propriétaire à Villoy, près Arras, avec M. Joseph Arnould, lieutenant au 33e de ligne, à Arras, et fils du colonel Arnould, très connu dans la région.

— Mercredi, en la cathédrale de Lille, le mariage de Mlle Suzanne Parenty, fille de M. Parenty, directeur de la Manufacture des Tabacs, avec M. Jean Fraissé, ancien élève de l'École polytechnique, agrégé de l'Université, professeur de mathématiques au Lycée de Lille.

LES INVENTAIRES

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez les montagnards de la Lozère

Mende, 22 novembre. — Le cornet à bouquin des bergers et le tocsin ont appelé les montagnards à la résistance. A Castelnouvel, pour permettre aux inventoriers d'entrer dans l'église, il a fallu enfoncer les portes barricadées d'énormes poutres. Sans l'énergie du curé pour calmer ses paroissiens, le sang aurait certainement coulé. L'inventaire a été opéré en hâte.

A Serverette, petite commune de 800 habitants, au confluent de la Truyère et de la Mézère, la porte principale de l'église était si bien défendue que les autorités ont dû renoncer à l'enfoncer. C'est par une porte dérobée, qui a été elle-même forcée, que l'on a pu pénétrer dans la sacristie ou l'inventaire a été fait. La résistance de la population a été tenace.

A l'heure actuelle, 52 inventaires ont été faits dans le département.

A PLOUGUERNEAU

Les barricades en Bretagne. — L'assaut d'une grille. — La défense à coups de bâtons. — Une charge. — Les blessés

A Daoulas, dans le Finistère, la population avait barricadé toutes les portes avec d'énormes poutres mises en croix. Il a fallu faire une brèche à coups de hâche; pour permettre à l'agent du fisc d'entrer.

A Dirinon, depuis trois semaines, on veille jour et nuit. Les portes sont bardées de fer.

A Plouguerneau, la résistance opposée par la population à l'inventaire a rappelé les luttes épiques du début de l'année. Plus de 2.000 personnes sont massées, dès la première heure, aux abords de l'église, quand à 8 heures l'agent des Domaines arrive précédé de cuirassiers, de hussards et de gendarmes, il se trouve en présence de catholiques fermement résolus à la résistance. Tous, hommes et femmes, sont armés de bâtons, protégés par la grille de fer qui entoure le cimetière.

Des ordres sont donnés aux troupes d'enlever la grille; les sapeurs s'élancent et après une heure d'efforts en viennent à bout. C'est là une victoire factice, car aussitôt une barrière humaine la remplace. Le commissaire fait les sommations légales. Les catholiques répondent par des huées. Cuirassiers, hussards, gendarmes, descendent de cheval et la bataille s'engage. Forcés dans leurs retranchements, les catholiques se défendent et les coups sonnent dru sur les casques et les cuirasses. Vingt fois les troupes reviennent à la charge, vingt fois elles sont repoussées. Des deux côtés, on emporte des blessés; l'intervalle qui sépare les combattants est jonché de débris de toute sorte, toutes les cuirasses sont bosselées. Le commissaire de police fait monter à cheval dans l'espoir que ce que n'ont pu faire les hommes, les chevaux le feront; la charge se précipite, mais les terribles penbaz s'abattent sur les chevaux et ceux-ci, affolés, se cabrent et s'arrêtent; des cavaliers sont désarçonnés. La charge se reforme une deuxième fois; il semble qu'elle va tout broyer sur son passage, mais la barricade humaine ne se laisse pas entamer. Devant l'impossibilité de pénétrer dans la place, le commissaire de police demande télégraphiquement à 9 heures et demie, un bataillon d'infanterie coloniale, à Brest. Les cuirassiers, les hussards et les gendarmes, harassés, se reposent.

A 11 heures et demie, les troupes prennent leur repas devant l'église, toujours gardée par les catholiques armés de pentaz; des guetteurs sont dans le clocher prêts à annoncer l'arrivée des hommes d'infanterie coloniale. M. Fontaines, sous-préfet, est attendu. L'effervescence est à son comble.

DANS LA RÉGION

A HALLENNES, A ERQUINGHEM-LE-SEC ET A FOURNES

Après les opérations d'inventaire à Santes, mercredi après-midi, les agents du gouvernement opérèrent à Hallennes où les soldats fracturèrent la porte; et à Erquinghem-le-Sec, où le portail et la porte de la sacristie furent enfoncés, et à Fournes-en-Weppe, où ils fallut à coups de hâche, briser une barricade formée de poutres et de leviers.

Des cris de : « Vive la liberté! » et de : « A bas les Franc-Maçons! » sont poussés et des huées accompagnent la retraite des inventorieurs. L'opération a été très courte.

CANTON DE PONT-A-MARCQ

A Thumeries, l'inventaire fut fait par surprise. Il fut rapidement terminé.

A Mérignies, les agents du gouvernement rencontrèrent quelque résistance; il fallut, en effet, enfoncer les portes, et l'opération se termina sans autre incident.

Les mêmes inventorieurs opérèrent à Bersée et à Mons-en-Pevèle où il a fallut enfoncer les portes.

Il en fut de même à Wahagnies.

Dans toutes ces communes, d'énergiques protestations ont été lues et des saluts de réparation ont été célébrés au milieu du recueillement des fidèles.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

A Rougies, l'inventaire fut effectué mercredi à deux heures. La porte de l'église fut fracturée et l'opération, qui dura une heure, fut effectuée de façon incomplète. Le soir eut lieu un salut de réparation.

DANS L'ARRONDISSEMENT de DUNKERQUE

L'inventaire a été fait à Watten, à sept heures. Les portes de l'église étaient closes. Deux sapeurs du 110e de ligne les fracturèrent et l'inventaire s'opéra assez rapidement.

A l'issue de l'opération, M. le vice-doyen adressa une énergique réclamation motivée par les violences exercées par un gendarme contre un ouvrier qui allait sonner le tocsin.

Les trois derniers inventaires à effectuer dans l'arrondissement de Dunkerque ont été terminés dans la journée de jeudi.

Deux compagnies du 110me et des gendarmes à cheval faisaient escorte à M. Flamant, percepteur à Téteghem.

A Ghyvelde, le coffre-fort n'a pu être ouvert. A Bray-Dunes, un paroissien s'adressant au commandant du détachement lui dit : « Vous auriez dû enlever votre croix d'honneur pour faire semblable besogne. »

La série des inventaires se termina par celui de Leffrinckouke.

Les opérations eurent lieu sans incidents, mais non sans de véhémentes protestations de la part des curés de chaque paroisse.

L'INCIDENT DE SAINT-JANS-CAPPEL

Le capitaine Magniez aux arrêts en attendant de passer devant le conseil de guerre

Il nous faut revenir sur l'incident qui s'est produit à Saint-Jans-Cappel, le refus par M. le capitaine Magniez, du 8me régiment d'infanterie de donner l'ordre aux sapeurs qu'il commandait d'enfoncer la porte de l'église avant que l'on n'ait réquisitionné des ouviers civils qui furent du reste aisément trouvés.

Après avoir informé son chef hiérarchique, le commandant Lagneaux, de ce qu'il venait de faire le capitaine Magniez, avant d'établir le rapport indiquant les motifs de son attitude conduisit ses hommes au village voisin pour assister à un second inventaire. Là encore ce furent les deux civils qui opérèrent.

Le capitaine Magniez est rentré mercredi matin par voie ferrée à Saint-Omer et il subit à l'heure actuelle chez lui les trente jours d'arrêts de rigueur qui lui ont été infligés en attendant sa comparution devant le conseil de guerre.

Voilà réduit à ses justes proportions l'incident qui soulera à Saint-Omer de nombreux commentaires.

D'après un de nos confrères, l'autorité militaire aurait infligé au capitaine Magniez non point trente jours d'arrêts de rigueur, mais trente jours d'arrêts de forteresse.

Echos de la journée de mercredi

A VERLINGHEM

Nous avons relaté hier qu'au cours des inventaires, six arrestations avaient été opérées. Une seule a été maintenue, celle de M. Léon Perche, 18 ans, menuisier, qui a été délivré au parquet, jeudi matin. Interrogé par M. Horsaix, substitut, M. Perche a nié énergiquement avoir lancé la brique qui a blessé le soldat Planque. Il a cité le nom de plusieurs catholiques qui se trouvaient avec lui dans le clocher et qui seront cités comme témoins, mais il n'a pu dire le nom de celui qui a lancé le projectile.

Un juge d'instruction sera désigné pour instruire cette affaire.

M. Perche a été écroué.

DANS LE CANTON DE LANNOY

Il y avait cinq communes dans le canton de Lannoy où l'inventaire des biens des églises paroissiales restait à faire. Ces opérations ont été effectuées jeudi, de grand matin, avec l'aide de la force armée.

A ANSTAING

Les troupes qui accompagnaient l'inventorieur, M. Desnay, percepteur des contributions à Bersieux, sont arrivées par surprise à six heures. A ce moment l'église était ouverte car M. le curé s'apprêtait à dire la messe.

L'inventaire a pu se faire sans difficultés bien que le pasteur ait protesté énergiquement contre la violation du sanctuaire.

A GRUSON

Les agents du gouvernement se sont ensuite dirigés vers Gruson. Là, ils ont rencontré plus de résistance car, les fidèles avaient été prévenus. Il a fallu forcer la porte d'entrée et celle de la sacristie. La troupe a été accueillie par des cris hostiles.

Les témoins ont été pris à partie par la foule qui les poursuivait de ces cris. « A bas les témoins. »

A huit heures tout était fini.

A CHERENG

La résistance a été plus grande encore qu'à Gruson.

Les sapeurs du génie ont éprouvé beaucoup de peine à établir une brèche dans la porte d'entrée de l'église.

M. l'abbé Weys, curé a lu une énergique protestation.

La foule était calme mais chantait des cantiques et priait.

A dix heures moins un quart l'inventaire était terminé.

A FOREST

Arrivée inopinée de l'inventorieur et de la troupe. Pas de résistance ni d'obstacles. — Un record : un inventaire en sept minutes!

Comme à Anstaing l'inventaire, en cette paroisse s'est fait un peu par surprise. Mais l'inventorieur et la troupe chargée de le protéger n'étaient pas les mêmes qui ont opéré à Anstaing, Gruson et Chéreng. L'opérateur désigné ici était M. Isbled, percepteur des contributions directes à Lannoy. La force armée était composée comme suit : 25 gendarmes à cheval, 25 chasseurs à cheval du sixième régiment et cent hommes du 16me chasseurs à pied. MM. Bussière, commandant des chasseurs et Bourdrelle, maréchal-des-logis, dirigeaient le service d'ordre.

L'arrivée de la colonne d'expédition était absolument inattendue; aussi l'étonnement de la population a-t-il été grand en voyant déboucher les soldats et les gendarmes sur la place de l'Eglise.

Celle-ci étant fermée et le nouveau curé M. Delbecque dont l'installation se fait dimanche prochain n'habitant pas encore la localité, l'agent du gouvernement se rendit chez le maire, M. Lucien Thieffry à qui il demanda l'accès de l'église. Ce dernier fit mander chez lui le sonneur qui provisoirement est détenteur des clefs et le pria de les remettre à M. Isbled.

L'opération ne rencontra donc aucune difficulté; elle a duré exactement sept minutes!

Il n'y a pas eu de manifestation et l'évènement est presque passé inaperçu; il avait attiré seule-

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

SALAIRE DE FAMINE

(Par dépêche d'un de nos correspondants parlementaires)

Paris, 22 novembre.

La Chambre vient de réaliser une réforme dont il suffira pour souligner l'importance, de dire qu'elle grèvera nos finances annuellement de 5 millions 146.000 francs.

Cette réforme s'est accomplie en beaucoup moins de temps qu'il faut pour la raconter.

La séance venait de s'ouvrir. Il y avait dans la salle une trentaine de députés, lorsqu'on vit apparaître à la tribune une tête chenue sur un ventre replet! C'était M. Baudin qui cumule les fonctions de président du grand collège des rites au Grand-Orient et celle à la Chambre de président de la commission de comptabilité.

En sa qualité de directeur des rites maçonniques, il avait réglé avec le F.·. Brisson, l'ordre et la marche de l'opération qu'il allait faire exécuter à la Chambre comme président de la commission de comptabilité.

Petite opération, mais qui aura pour nos représentants un assez appréciable résultat.

Donc, M. Baudin rapportait au nom de la commission de comptabilité, une proposition relative à l'indemnité parlementaire. La commission, dit M. Baudin, à l'unanimité conclut à l'adoption de l'article unique de la proposition portant à 15.000 fr. l'indemnité législative à partir du 1er janvier 1907. Le rapporteur, déclare M. Baudin, demande l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est votée; la discussion immédiate est ordonnée; la proposition est adoptée.

En deux temps, trois mouvements, le tour est joué! Nos représentants touchent désormais 15.000 francs par an. En deux minutes, ces heureux mortels ont accru leur revenu annuel de 6.000 francs, un joli denier.

Au taux de l'argent le traitement d'un député représente désormais un capital de 500.000 francs. Le demi-million. Voilà qui va éveiller les convoitises et faire germer les candidatures. Le besoin n'en faisait évidemment sentir autant que se faisait sentir la nécessité d'augmenter nos dépenses.

Et maintenant admirons pour une fois l'esprit de décision et la rapidité d'exécution de nos législateurs.

Quand elles les intéressent, les propositions ne traînent pas dans les cartons. Les discussions ne s'éternisent pas! Dans la dernière législature, ils s'étaient adjugé une retraite de 2.400 francs à 55 ans d'âge et 4 ans d'exercice. Ils augmentent maintenant leur traitement de 6.000 fr. Et allez donc, c'est pas leur argent!

Hélas, non, c'est le nôtre, celui du contribuable pur qui pèse déjà des charges écrasantes, celui du petit commerçant qui a bien de la peine à boucler son modeste budget, celui de l'agriculteur et de l'ouvrier qui meurt à la peine.

Le budget de 1906 se soldera en déficit de plus de quatre milliards d'après M. Poincaré, celui de 1907 atteindra 4 milliards.

Nos finances s'en ébranlent! Comme dit Jaurès, ils ne sont pas des ministres et ils ont la vie large. Nos contribuables moyennent pour 25 francs; eux ils trouvent que la somme est insuffisante pour vivre et ils s'allouent 41 francs et des centimes : plus de deux louis par jour.

H. Sarrazanas.

La Séparation

La dévolution des biens d'église

Paris, 22 novembre. — La commission d'administration générale départementale et des cultes de la Chambre s'est occupée cet après-midi, de la proposition qu'avait développée M. Guieysse à la veille de la discussion des interpellations sur l'application de la loi de Séparation et qui tendait comme on sait, à une modification de l'article 4 de la loi de 1905, modification portant que la dévolution des biens d'église pourrait être revendiquée par des associations libres, c'est-à-dire schismatiques formées entre catholiques.

La majorité blocarde de la commission, considérant que, dans les circonstances actuelles, l'adoption par elle, de la proposition Guieysse serait en contradiction formelle avec l'ordre du jour voté par la Chambre comme sanction aux dernières interpellations, a sursis à prendre toute décision et à nommer un rapporteur jusqu'après l'échéance du 11 décembre 1906.

Les Inventaires

Statistique officielle

Paris, 22 novembre. — On communique la note officieuse suivante :

D'après des télégrammes parvenus dans la soirée au ministère de l'Intérieur, les inventaires sont complètement terminés dans les Côtes-du-Nord, l'Hérault et la Haute-Savoie.

L'ANARCHIE AU MAROC

Le prétendant réunit le Conseil des notables

Tanger, 22 novembre. — Raissouli va réunir le Conseil des notables pour examiner la situation et décider de son attitude à l'égard des Européens.

LE CONGRÈS DE L'ACTION LIBÉRALE

Lyon, 22 novembre. — Le Congrès a tenu sa seconde séance sous la présidence de M. Piou.

Plusieurs orateurs se sont fait entendre, notamment M. Leridon, de La Rochelle; et de Beaumont, de Bordeaux.

M. Groussau, député du Nord, qui devait prendre la parole et présenter les orateurs à l'assistance, s'est fait excuser.

M. Ollivier, député des Côtes-du-Nord, a critiqué la politique antireligieuse des derniers ministères qui tend à conduire le pays è l'athéisme d'Etat.

L'orateur s'élève vivement contre le récent discours de M. Viviani et, déclare que jamais ne pourront s'éteindre les divines lumières parce que le sentiment démocratique du peuple et l'idéal religieux se rapprocheront un jour et doivent fatalement se rapprocher.

M. Lenail, de la Fédération régionale de Lyon, montre ensuite avec quelle nécessité urgente, s'impose la politique préconisée par l'Action Libérale.

LES FRÈRES SOUS LES DRAPEAUX

Paris, 22 novembre. — Le ministre de la guerre vient de décider que, pour cette année seulement, les jeunes gens, actuellement en sursis qui auraient un frère sous les drapeaux, seront autorisés à renoncer à leur sursis et immédiatement incorporés de façon à pouvoir faire bénéficier leurs frères de l'ancienne dispense. Ils devront accomplir leurs deux ans, jour pour jour.

LES INCIDENTS DE LONGCHAMPS

Paris, 22 novembre. — Le tribunal correctionnel a condamné la plupart des émeutiers des courses de Longchamps à une amende; quelques-uns à la prison avec sursis et un seul, Rollanday, à 8 mois de prison sans sursis.

GRÈVE D'INFIRMIERS A DIJON

Dijon, 22 novembre. — Les infirmiers et les infirmières syndiqués, qui réclamaient le renvoi de la directrice ont complètement cessé le travail à midi, le conseil d'administration n'ayant pas agréé leur demande. Les grévistes sont au nombre d'une trentaine.

Les non-syndiqués, vingt environ, restent et assurent le service.

EXPLOSION D'UNE BOMBE A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 22 novembre. — Une bombe a fait explosion aujourd'hui dans le quartier de Péra' quartier des Européens et des légations.

UNE GRÈVE A ROUEN

Rouen, 22 novembre. — A la suite de certaines divergences relatives à une question de salaires, les ouvriers des quais employés au déchargement du charbon et des grains ont cessé le travail cet après-midi.

DÉCOUVERTE D'UNE MINE D'OR PRÈS DE LONDRES

Londres, 22 novembre. — Le «Pal Mall Gazette» reproduit une information du « Crown », suivant laquelle on aurait découvert près de Londres, une mine d'or. Une société serait déjà constituée au capital de 49.000 livres sterlings, 1.225.000 francs.

UN VOL DE 125.000 FRANCS

Thionville, 22 novembre. — Des individus arrivés hier engagèrent trois ébénistes et se rendirent au château du comte Berquier de Wagram, officier français, habitant Paris. Ces individus déclarèrent, en montrant une lettre, venir au nom du comte Berquier, chercher des tapisseries des Gobelins. Avec l'aide des serviteurs, ils enlevèrent les tapisseries, d'une valeur de 125.000 francs et les emportèrent. Lorsque l'intendant, qui était à la chasse, revint au château, il télégraphia aussitôt à Paris, au comte, qui n'avait donné aucune commission de cette nature. On recherche les escrocs.

Mort de M. Paul Dupont

Paris, 22 novembre. — M. Paul Dupont, l'imprimeur parisien bien connu est mort subitement dans ses bureaux. Il avait 55 ans.

LES POLONAIS ET LA PRUSSE

Varsovie, 22 novembre. — L'écrivain Henry Sienkiewicz a adressé à l'empereur Guillaume une longue lettre dans laquelle il proteste contre l'obligation de l'instruction religieuse en allemand qui violente si arbitrairement l'âme polonaise et fait pleurer des milliers d'enfants sans défense. Il en appelle à la justice impériale pour que soit mis fin à cette oppression injustifiée.

Les journaux de Paris de vendredi matin

Paris, 23 novembre.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION REPUBLICAINE

De la République Française :

« Il n'y a pas seulement à l'ordre du jour du Congrès de la Fédération républicaine, des questions de réformes législatives, il y a aussi des questions de politique générale.

« M. Thierry n'a pas cherché à les éviter et il les a traitées avec autant de fermeté que de fermeté; il a marqué d'un trait juste et fort ce qui doit être l'objet essentiel de notre activité. Ce n'est pas de s'opiniâtrer dans des récriminations stériles contre des lois qui ont été votées malgré nous, mais bien existant, c'est de tirer de la loi de Séparation tout ce qu'elle contient de bon et de sauvegarder, par une intensive propagande contre les menaces de ce que l'orateur a appelé le caporalisme d'Etat et ce mot embrasse aussi bien les entreprises du collectivisme brutal que celle de l'étatisme sournois en envahissant. »

L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

De la Petite République :

« Les députés ont émis hier un vote qui va déchaîner une folle musique. Ils ont porté de 9.000 à 15.000 francs le montant de leur indemnité. Dans ce pays, gouailleur par exemple, on blaguera les représentants. Il est toujours délicat de s'augmenter soi-même et les députés, en l'espèce, ne pouvaient faire autrement. Il convient donc de laisser clamer les réactionnaires et de reconnaître, hautement, courageusement, que les députés ont eu raison. »

Nouvelles Régionales

LE NOUVEAU SCANDALE

Ce que dit l'autorité militaire

Il se pourrait que la mort tragique dont nous parlons plus haut ait quelque corrélation avec l'affaire de détournements reprochée à deux anciens officiers du service des subsistances de 1er corps d'armée et dont l'autorité militaire poursuit en ce moment l'enquête. En effet, dans la soirée, des ordres parvenaient à la place aux Bleuets pour que les scellés soient apposés sur la chambre que le capitaine X..., le suicidé d'Arras, avait conservée à Lille.

L'autorité militaire va poursuivre l'enquête de cette affaire jusqu'à complet éclaircissement.

Nous avons rencontré dans la soirée M. l'intendant militaire Vallée, directeur général de l'intendance du 1er corps d'armée. C'est avec beaucoup de courtoisie que cet officier se mit à notre disposition et nous fournit toutes les explications qu'il peut donner pour l'instant, tout en se retranchant derrière les ordres de M. le général en chef.

Il ne cache pas son chagrin du bruit fait autour d'une affaire vieille déjà de plusieurs mois et que l'autorité militaire poursuit avec le plus grand soin.

Arrivé depuis peu à Lille, M. l'intendant Vallée ne connaît encore qu'imparfaitement les faits reprochés aux deux anciens officiers; mais ce qu'il peut dire, c'est que tout ce qui a été raconté depuis deux jours sur cette affaire, comporte une série d'erreurs. Si des faiblesses ont pu être constatées, elles sont isolées et n'entachent en rien la dignité des cadres. Aucune complicité n'a été relevée dans le personnel subalterne placé sous l'autorité des officiers visés.

Quand la preuve sera faite, et M. l'intendant Vallée désire que toute la lumière éclate, un Conseil de guerre sera réuni qui aura pour mission de juger les faits.

Les résultats de l'enquête ne pourront être connus que d'ici quelques jours.

UN SUICIDE AU VITRIOL A CAMBRAI. — Jeudi à midi, la concierge des bureaux de la Compagnie du Cambrésis, le nommé Lobez, prétextant de ce que la femme s'était absentée pour faire quelques courses, s'empara d'une fiole d'acide nitrique et en absorba le contenu.

A peine avait-il avalé le liquide corrosif que le malheureux se tordait en d'atroces souffrances qui lui arrachaient de tristes gémissements. Après d'horribles convulsions qui se prolongèrent une heure environ, le concierge rendit le dernier soupir. On attribue cet acte de désespoir à un état de santé très précaire.

LE CANAL DE LENS. — Le ministère des Travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à l'amélioration du canal de Lens.

UN ACCIDENT MORTEL A LA FOSSE THIERS, A ANZIN. — Jeudi matin, le mineur Goujon, 44 ans, fut pris sous un éboulement à la fosse Thiers. Lorsqu'on le dégagea, il avait cessé de vivre.

NOUVELLES MILITAIRES. — Parmi les les réductions de crédits proposées sur le budget de la guerre, figure un chapitre XII, [illegible] de 20.000 fr. [illegible] par la suppression des 4e bataillons, exceptée dans les corps d'armée frontière, les 6e, 9e, 7e, 14e et 15e.

A ce sujet, la « France Militaire » publie la liste des unités actuellement existantes en dehors des corps d'armée qui ne doivent subir aucune réduction. Voici les corps qui intéressent notre région et qui conserveront leurs quatre bataillons à quatre compagnies.

1er corps d'armée : 145e et 110 d'inf.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré jeudi soir, dans la salle des machines du *Progrès du Nord*, rue de Béthune, à Lille. Il fallut une demi-heure de travail pour se rendre maître du feu. Les dégâts sont peu importants.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi 22 novembre 1906

2 h. soir, 13° au-dessus de zéro. — 774, beau temps.
5 h. soir, 12° au-dessus de zéro. — 774, beau temps.
9 h. soir, 10° au-dessus de zéro. — 775, beau temps.

Vendredi 23 novembre.

Minuit, 10° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.
2 h. matin, 9° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.

COTONS AMERICAINS

New-York, 22 novembre.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
NOVEMBRE...1906	10.18	10.50	10 46	10.75
DÉCEMBRE.....	10.03	10.35	10.36	10.65
JANVIER.....1907	10.13	10.42	10.36	10.65
FÉVRIER.....	10.21	10.50	10.43	10.72
MARS.....	10.31	10.59	10 49	10.76
AVRIL.....	10.36	10.64	10 56	10.82
MAI.....	10.42	10.69	10 60	10.80
JUIN.....	10.46	10.73	—.—	—.—
JUILLET.....	10.50	10.77	—.—	—.—
AOUT.....	—.—	—.—	—.—	—.—
SEPTEMBRE.....	—.—	—.—	—.—	—.—
OCTOBRE.....	—.—	—.—	—.—	—.—

PORTS DES ÉTATS-UNIS 28.000 Balles 17.000 balles
PORTS DE L'INTÉRIEUR 24.000 — 17.000 —

Nouvelles Sportives

CYCLISME

AU VÉLODROME D'HIVER

Paris, 22 novembre (par dépêche). — Le Vélodrome d'Hiver a fait disputer cet après-midi l'épreuve de repêchage dont le vainqueur prendra part dimanche prochain aux éliminatoires du Championnat d'Hiver. Voici les résultats :

Premier match : Hellemann bat Goven. — Deuxième match : Comes bat Samson. — Troisième match : Deschamps bat Garapezzi. — Quatrième match : Bouteillier bat Nedela.

Première demi-finale : Helleman bat Comes. — Deuxième demi-finale : Bouteillier bat Deschamps. — Finale : Bouteillier bat Helleman.

C'est donc Bouteillier qui complètera le lot du championnat d'hiver.

LE DÉPART DES SIX JOURS

Paris, 22 novembre (par dépêche). — C'est samedi matin à 10 heures 23 que le train transatlantique emmènera au Havre les coureurs qui vont représenter l'Europe dans le grand tournoi de Madison Square Garden. La « Touraine » qui doit les emporter à New-York ne lève l'ancre, en effet, que très tard dans l'après-midi.

Gaighard, Rutt, Petit-Breton, Vanoni, les frères Georget achèvent leurs préparatifs. Ils s'entraînent aujourd'hui pour la dernière fois. Quant au petit Stol, il arrivera ce soir d'Amsterdam et se joindra à la caravane des six jours. Seront encore du voyage : Vallbourg et toute sa famille, Gus Lawson et probablement Nat Butler.

Antoine.

LES FRÈRES DUFAUX COURONNERONT EN TRIO

Paris, 22 novembre (par dépêche). — On annonce que les frères Dufaux, petits-fils de Henri Rochefort, qui ont fait d'intéressantes expériences, avec un moteur léger, [illegible] pour [illegible] Londres-Nice.